



Demande 2 mois caution + caution électroménager

Par **gulien**, le **28/08/2015** à **10:28**

Bonjour

j'ai rendez vous la semaine prochaine pour signer le bail de mon nouvel appartement.

Mon propriétaire me demande 2 mois de caution (2 x 750 €) ainsi que 1500 euros de caution pour l'électroménager de la cuisine (apparemment il veut juste un chèque qu'il n'encaissera pas).

Ai-je le droit de refuser l'également ? sachant que rien n'est signé , il peut donc refuser de me louer dans ces conditions .

Par **janus2fr**, le **28/08/2015** à **11:01**

Bonjour,

La loi 89-462 est d'ordre public et elle précise bien, concernant les logements meublés :
[citation]Article 25-6

Créé par LOI n°2014-366 du 24 mars 2014 - art. 8

Par dérogation à l'article 22, le montant du dépôt de garantie exigible par le bailleur est limité à deux mois de loyer en principal.[/citation]

La demande d'un dépôt de garantie de 4 mois de loyer comme il vous est demandé est illégale !

Par **gulien**, le **28/08/2015** à **16:19**

merci pour votre réponse